

**Acceptance speech by Dr. Martin Wrede
History Prize ‘Duke d’Arenberg’
for his book “Ohne Furcht und Tadel – Für König und
Vaterland?”
Palais des Académies, Brussels, 5th of November 2010**

**Extraits du discours de remerciement du lauréat, Dr.
Martin Wrede**

La souveraineté repose dans la maîtrise du temps: du présent ainsi que du passé. L’historien, bien sûr, s’intéresse principalement au temps écoulé, au temps historique qu’il cherche à prendre en main, que, en quelque sorte, il cherche à s’approprier.

Mais malheureusement, nous n’y sommes pas seuls, nous partageons cet intérêt pour le passé avec les hommes du pouvoir. De nos jours, ce sont les responsables politiques, nos élus, qui nous imposent une “Geschichtspolitik” et qui nous ont imposé, il y a peu, entre autres une cascade de “lois mémorielles”, surtout en France, un peu en Espagne et ailleurs. En Allemagne, on légifère peu en la matière, mais on n’est pas avare en prescriptions.

A l’époque moderne il s’agissait, bien sûr, du prince et de la noblesse qui cherchaient à dominer non seulement le présent, mais aussi le passé et ses interprétations, en le considérant comme “leur” passé, leur propriété spirituelle. Les historiens, il est vrai, étaient souvent à leur solde.

A cette époque, ce furent surtout la royauté et la noblesse qui se livrèrent les batailles du passé ou les batailles autour du passé. Et l’enjeu était d’envergure: La noblesse se définissait et se définit encore pour une bonne part par son héritage matériel et « idéal », par sa culture de traditions – par, en fin de compte, ses ancêtres. Son autonomie par rapport à la royauté était une autonomie des ressources, bien sûr, mais aussi une autonomie des consciences, une autonomie des esprits. Le noble restait conscient du fait qu’il était – de par les services et exploits de ses ancêtres – plutôt un partenaire du prince que son sujet. Il lui devait hommage et service, il lui “devait” (dans l’autre sens du terme) grâce et avantages, mais il ne lui devait pas son statut de noble en tant que tel ni les droits qui y étaient inhérents.

Ceci valait, au moins, pour cette noblesse dite immémoriale, dont les racines se perdaient dans la nuit des temps, ainsi que pour la noblesse dite chevaleresque, qui servait la monarchie depuis son installation. Lors qu’on voulut mettre au pas cette noblesse ancienne et haute, voir hautaine, lorsqu’on voulut la soumettre aux exigences d’un état royal administratif, centralisé et rationnel (ou qui cherchait à l’être), il parut nécessaire de discipliner son passé, de réglementer l’idée que la noblesse se faisait de son passé et de ses ancêtres.

C’est ce qui arriva en France au 17^e siècle et frappa la maison de Bouillon (les La Tour d’Auvergne), la maison de Croy (dans sa branche française) et beaucoup d’autres familles qui furent harcelées par le roi, par ses généalogistes et ses procureurs. Il n’était plus admissible se

réclamer de la descendance de princes d'Aquitaine qui avaient régné bien avant qu'un certain Hugues Capet fut élevé au trône de France. Et il n'était plus sage se prétendre descendant des rois Arpades de Hongrie et donc d'Attila. Dans le premier cas, un La Tour d'Auvergne, descendant de Guillaume le Pieux, constituait en soi une menace pour l'Etat royal et la France capétienne devenue entretemps bourbonnienne – la maison des Guilhemides n'était seulement précapétienne, mais également ombrageuse par rapport aux Capétiens. Dans le second cas, se présentait en outre l'inconvénient que cette maison sérénissime devait son statut à un "Fléau du Monde" extra-français et non au "Grand Roi" et à ses prédécesseurs. Cette autonomie où celui – qui en avait les moyens – pouvait se construire "son idée" de son passé et pouvait la faire valoir toucha donc à sa fin. Et la question de base de savoir si cette idée était vraie ou non ne compta guère.

Les historiens étaient à la solde des uns comme des autres. Mais il va de soi que la solde royale était bien plus importante et avantageuse. Et lors qu'on était à la solde de quelqu'un qui voulait concurrencer le roi en matière de gloire ancestrale, on put rapidement se retrouver en province, sans poste et sans solde, voir même à la Bastille. Le métier, à l'époque, n'était pas sans dangers.

L'authentification à la française du passé noble fit donc son chemin, les certificats d'authenticité devant être délivrés par des instances royales. La volonté du 17^e et 18^e siècles de collectionner, de systématiser et de réglementer s'y retrouvait. Mais il va de soi que tout cela n'était que très imparfait, que même la volonté royale connut ses moments d'inconséquence. Et ceci au point que le Roi Louis XV concéda aux princes de Talleyrand une faveur que son aïeul avait refusé aux ducs de Bouillon, à savoir de pouvoir se réclamer descendants d'anciens pairs de France qui étaient déjà là bien avant les Capétiens. Cela nous a donné les Talleyrand-Périgord et il fallait l'esprit malicieux du Roi Louis XVIII pour insister que "M de Talleyrand n'était pas de Périgord, mais du Périgord".

Et il y eurent aussi d'autres motifs qui limitèrent la prise en main du passé noble par la couronne et par ses créatures ; ce fut surtout la tendance de la noblesse de se pencher elle-même sur son passé et sur sa véracité historique. Déjà évoqué, le conflit entre les Bouillons et le Roi de France à propos des racines pré-capétiennes des premiers gagna en importance par le fait que ce n'était pas une maison mentalement retardée qui défendit une généalogie fantaisiste contre toute raison et approche scientifiques. Ce fut plutôt le contraire. Ce fut la volonté de s'approprier son histoire familiale par les moyens d'une recherche historique, critique et objective qui causa problème. Insister sur la parenté avec Vercingétorix aurait posé beaucoup moins de problèmes. Au 17^e siècle la puissance du roi triompha, entre autres parce que le roi avait fermé ses archives aux chercheurs ennemis. Mais en 1974 l'érudition et la noblesse prirent leur revanche, une conservatrice des Archives nationales ayant délivré la preuve de l'authenticité des prétentions „bouillonnantes“. – Il faut laisser le temps au temps, comme disait François Mitterand, mais en ce cas, pour les Bouillon, c'en était un peu trop. La découverte de cette preuve ne leur servit plus à grand chose, leur maison ayant cessé d'exister au début du 19^e siècle.

Mais il y a d'autres exemples, des exemples plus heureux, de nobles qui prirent en main leur passé en tant que passé historique, demythifié. Et ils firent cela, hors de France, sans qu'il y eût un état central qui leur forçât les mains. Je cite, bien sûr, le Père Charles de Bruxelles, né Antoine d'Arenberg, qui en 1593 donna aux siens les „Marques de grandeur de la maison d'Arenberg“, oeuvre qui cherche à illustrer l'histoire familiale, ce qui était bien sa tâche, mais qui le fait par la voie d'une recherche sérieuse, voir méticuleuse. Je cite aussi, en revenant en

France, l'exemple du maréchal Emmanuel de Croÿ, né en 1676, dont l'approche était peut-être plus originale puisqu'il chercha à intégrer l'histoire de sa maison dans l'histoire des terres sur lesquels elle régnait, un travail qui réunit donc l'histoire de la noblesse à l'histoire du pays et à l'histoire générale.

Que soient remerciés tous ceux qui rendent et gardent leurs archives accessibles à la recherche, notamment – en ce qui concerne mes recherches – les maisons de Croÿ et d'Arenberg. Ceci traduit le sens d'implication dans et de responsabilité pour l'histoire, pour ses vestiges; sens qui peut, encore à nos jours, distinguer la noblesse. Une histoire, pourtant, dont la noblesse n'est pas la propriétaire mais la dépositaire ; elle ne doit pas oublier, en effet, que l'histoire nous concerne tous et nous appartient à tous.